

ment, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a fait aux deux Chambres du Parlement.

L'honorable M. FOWLER: Honorables messieurs, celui qui appuie l'adoption d'une adresse se trouve toujours dans une position désavantageuse par le fait que l'on choisit toujours, pour la proposer, l'orateur le plus en vue; je me sens réellement dépassé aujourd'hui par le discours que vient de prononcer l'honorable représentant de Toronto (l'honorable M. Nicholls).

Comme il l'a dit, la présente occasion est exceptionnellement intéressante, et cela pour deux raisons; d'abord, à cause de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles qui met le pied, pour la première fois, sur la terre canadienne; ensuite, parce que nous mettons à l'étude le Traité de paix, résultat de la plus grande guerre que nous ayons eue depuis l'origine du monde. Ces deux événements concourent à faire de cette session parlementaire quelque chose de très important. Et je ne me sens pas assez éloigné pour définir toute l'importance de cette circonstance et pour essayer d'appuyer la présente Adresse comme il convient de le faire.

C'est avec un sentiment de joie que nous avons accueilli au Canada Son Altesse Royale, Edouard, Prince de Galles. Ce n'est pas la première fois qu'il vient en contact avec les Canadiens. Une partie de son service militaire, digne d'éloges en tous points, s'est écoulée au milieu des Canadiens. Contrairement à ses consins, les Hohenzollern, au lieu de commander un corps d'armée, voire même toute une armée, il commença au bas de l'échelle; il débuta comme lieutenant et fit le service des tranchées, tout comme un grand nombre de lieutenants et de soldats canadiens, et, il y risqua chaque jour sa vie. Contrairement encore à ses cousins Hohenzollern, qui prenaient un soin tout particulier de leurs odieuses personnes, le Prince est venu dans ce pays; il n'en a encore vu qu'une partie; mais il s'est conquis l'amitié partout où il est allé. Il pourrait vraiment répéter les paroles du grand capitaine de l'antiquité: "Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu". Je me demande s'il y a une seule circonscription électorale au Canada ou du moins dans cette partie du Canada qu'il a traversée, qui ne l'élirait pas demain par acclamation comme son représentant. Je sais bien pour ma part que je ne m'aventurerais pas à opposer ma candidature à la sienne dans aucune circonscription; je sens que j'essuierais une défaite désastreuse. Il est délicieux d'éprouver le sentiment que,

si ce jeune homme vit, l'avenir est assuré, et de savoir qu'il continuera, sur le trône de cet empire une lignée de monarques remarquables par leur noblesse, à très peu d'exceptions près. Sous bien des rapports, il ressemble à son grand père, le grand pacificateur, aux qualités d'homme d'état duquel, nous le savons, nous sommes largement redevables de la situation que nous nous sommes acquise dans cette guerre, ainsi que de la magnifique sympathie qui existait entre la France et l'Angleterre quand la guerre fut déclarée.

Le traité de paix est soumis à cette Chambre. C'est un document nécessairement volumineux. On a beaucoup critiqué les plénipotentiaires pour le temps qu'ils prenaient à rédiger ce traité de paix à Versailles; mais cette critique me semble aussi peu fondée que possible. Nous avons eu quatre ans et demi de la plus grande guerre de tous les temps, et il suffira au public de revoir son histoire pour constater que des guerres, insignifiantes, comparées à celle-ci, et dont l'enjeu était bien moindre, ont demandé des négociations beaucoup plus longues. Mais, peuple impatient, nous croyons que tout se doit faire dans une journée ou deux. Mon avis est que les hommes qui se sont réunis à Versailles pour résoudre les grandes questions soulevées, ont une très grande valeur et qu'ils ont accompli un travail splendide.

On a critiqué le fait que, au bout du compte, l'Allemagne s'en tirait un peu trop facilement. Qu'on étudie sérieusement le traité et je suis sûr que ce n'est pas là la conclusion à laquelle on en viendra. L'Allemagne méritait un châtement terrible; mais pour qu'elle fût en mesure de payer l'indemnité, il ne fallait pas l'anéantir; on devait absolument lui laisser un peu de latitude afin que ses habitants pussent travailler et gagner l'argent nécessaire pour réparer les dévastations dont ils avaient été les artisans. Toutes les précautions ont été prises, il me semble, dans les conditions du traité, pour que l'Allemagne, de toute façon, ne se relève pas avant cinquante ans—et alors, nous serons tous morts.

L'honorable M. BRADBURY: Non, non.

L'honorable M. FOWLER: Je crois bien que tous les membres de cette Chambre le seront. S'ils ne meurent pas avant ce temps-là, ils le devraient.

L'honorable M. DOMVILLE: Ici, on ne meurt pas.

L'honorable M. FOWLER: Quoiqu'il en soit, ceux qu'on avait chargés de régler